

LA TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques d'étude et de recherche disposent de collections spécialisées et ne sont accessibles qu'à un public autorisé.

- Bibliothèques universitaires
- Bibliothèque nationale de France
- Centre de documentation et d'information
- Bibliothèque centre documentaire
- Les Bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques de lecture publique disposent de collections encyclopédiques et sont accessibles à tous.

- Bibliothèques municipales
- Bibliothèques départementales
- Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'industrie
- Bibliothèque publique d'information
- Bibliothèques d'hôpitaux
- Bibliothèques de prisons
- Bibliothèques d'entreprises

Les missions

Les bibliothèques de lecture publique n'ont pas de missions écrites dans une loi. Il existe des textes de référence et particulièrement le manifeste de l'UNESCO et la Charte des bibliothèques. Les missions-clés sont relatives à la **diffusion de la culture, de l'éducation et de l'information avec un souci d'égalité d'accès**. Certaines bibliothèques disposent d'un statut ou sont créées à la suite d'un décret et leurs missions sont définies, comme la Bnf, la BPI, les bibliothèques universitaires.

LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES : voir polycopié

LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

Ordonnance du 2/11/45 : création de Bibliothèques Centrales de Prêt qui ont pour objectif de desservir les zones rurales par la circulation de bibliobus et/ou la création de dépôt dans les communes de 20 000 et maintenant 10 000 habitants.

Les BCP sont transférées de la tutelle de l'état aux conseils généraux en 1986.

Elles deviennent BD de Prêt en 1992 et changent de nom en 2017 pour devenir bibliothèque départementales.

97 BD, 2790 agents soit 30 agents par BD, possèdent 27 millions documents, desservent 14000 points fixes (bibliothèques, écoles, crèches, hôpitaux,..), réalisent 15 millions de prêts, organisent 53 jours de formation par an (en moyenne) pour les bénévoles (81 000) et agents du réseau (salariés des BM).

Les BD évoluent vers des centres de ressources départementaux pour le développement de la lecture publique en zone rurale, avec des aides à la création de bibliothèques relais, la desserte est en diminution.

En savoir plus : Association des directeurs des bibliothèques départementales

[<http://www.abd-asso.org/>]

Source : *Synthèse nationale des données d'activité 2013-2016 des bibliothèques départementales*

BIBLIOTHEQUES D'HOPITAUX

Dans un hôpital, trois types de bibliothèques peuvent coexister, un centre de documentation, une bibliothèque universitaire et/ou de lecture publique. Leurs missions sont différentes. La fonction culturelle, sociale et thérapeutique des livres est importante dans les centres de long séjour (psychiatrie, rééducation) et dans les hôpitaux pédiatriques.

En lecture publique, 90% des établissements disposent d'un point lecture, en moyenne de 50M². 80 % sont gérées par des associations, FNABEH est la plus active. Le prêt se fait à l'aide de chariots, peu de locaux ouverts au public. 2 millions de documents constitués pour beaucoup de dons, peu de documents adaptés au public (livres en gros caractères, multimédia, revues) Les 20 médiathèques de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris font figure d'exception.

LES BIBLIOTHEQUES DE PRISONS

Population carcérale : 70000 détenus - 80% des détenus ont un niveau d'études inférieur à la 5ème

Décret du code de procédure pénale de 1985 garantit un cadre réglementaire à la lecture

1986 Convention entre le Ministère de la Justice et de la Culture

Circulaire en 1992 fixe les responsabilités : l'administration pénitentiaire fournit le budget de fonctionnement et désigne un détenu pour la gestion. Le Ministère de la Culture apporte des compléments (fonds de livres et actions culturelles) et des conventions sont signées avec les collectivités locales

Les 187 établissements pénitentiaires sont dotés d'une bibliothèque accessible

La surface moyenne est de 40 M² - environ 8 ouvrages par détenu, les collections ne sont assez diversifiées.

Même s'il y eut une nette amélioration depuis 10 ans on constate de grandes disparités liées à un manque dans la définition des compétences : la mise en œuvre des bibliothèques relève d'un partenariat qui associe l'administration pénitentiaire, les collectivités locales, les Drac, le Centre National du Livre et des associations.

LES BIBLIOTHEQUES D'ENTREPRISES

22/02/45 ordonnance crée les Comités d'Entreprises : dans toutes les sociétés de plus de 50 salariés, élection de délégués qui gèrent un budget équivalent à environ 0,20% de la masse salariale et mettent en place des activités sociales et culturelles (vacances, billetterie de spectacles, cadeaux au personnel, bibliothèque, ...)

Le C.E. est composé du chef d'entreprise, président de droit, et de représentants du personnel. Le C.E. emploi des salariés pour son fonctionnement.

Pas de statut particulier pour les professionnels des bibliothèques de C.E.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

Etablissement public national fondé en 1977 Mission « offrir à tous et dans toute la mesure du possible en libre accès un choix instamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documentation d'information générale et d'actualité » Première bibliothèque multimédia – Consultation sur place – ouverte 62 heures/semaine, samedi, dimanche et jours fériés – 5000 personnes par jour.

11 000 M² - 2000 places assises - 430 000 documents – 400 postes multimédia

– Accueil Malvoyants – Espace autoformation (langues, bureautique) – Télés du monde –

En savoir plus : [www.bpi.fr]

BIBLIOTHEQUE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Ouverte depuis mars 86 – Intégrée à la Cité des Sciences (musée, cinéma, ...)

Mission « rendre accessible à tous les publics le développement des sciences, techniques et savoir-faire industriel »

12 000 M2 - prêt possible – Autoformation – Fonds en histoire des sciences.

Médiathèque des enfants - salle Louis Braille (Accueil Malvoyants) –

En savoir plus : [www.cite-sciences.fr/]

LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES A L'ETRANGER

Développer une politique internationale culturelle active est une des fonctions du Ministère des Affaires étrangères, délégué à l'Institut français. La France mène une action volontariste pour

- Soutenir la langue
- Affirmer une présence culturelle
- Assurer la présence des sources françaises dans l'information mondiale.

Il existe un ensemble varié d'établissements constitués de centres culturels, d'alliances françaises, de lycées, écoles, d'instituts spécialisés (Villa Médicis). A partir de ce réseau, 500 médiathèques sont recensés dans 160 pays. Le concept de centres de ressources sur la France s'est constitué pour unifier et moderniser les structures. Ce réseau demeure très hétéroclite, l'histoire locale, les liens avec la France, le taux d'alphabétisation...font que chaque lieu a ses particularités. Les centres les plus dynamiques se situent dans les pays du Maghreb et d'Afrique noire. Un portail *Culturethèque* est implanté dans 130 médiathèques.

Répartition géographique des médiathèques : Amérique 23 % - Afrique 25 % - Asie 15 % - Europe 28 % - Proche orient 9%

En savoir plus : [<http://www.institutfrancais.com/mediatheques>]

LES BIBLIOTHEQUES ASSOCIATIVES

La principale association est l'Union nationale Culture pour tous qui fédère 770 bibliothèques, 6 000 bénévoles et assure 3 M de prêts par an. Ce réseau est présent dans le monde rural, les hôpitaux, les prisons.

Autres associations : ATD quart Monde, Fédération nationale des foyers ruraux.

LES BIBLIOTHEQUES D'ETUDE ET DE RECHERCHE

Bibliothèque Nationale de France

www.bnf.fr

Le décret de 1994 fixe les missions de la Bnf et déploie les collections sur plusieurs **sites** :

- Site François Mitterrand : Imprimés, périodiques, audiovisuel, documents multimédia, documents sonores, vidéogrammes, la Joie par les livres (collections jeunesse)
- Site Richelieu : les départements spécialisés : Cartes et Plans, estampes, photographies, monnaies, médailles,
- Bibliothèque de l'Arsenal : les arts du spectacle
- **Bibliothèque-musée de l'Opéra : la Musique, programme, maquettes, costumes...**
- Maison Jean Vilar (Avignon) : théâtre
- 2 Centres techniques (Bussy Saint Georges, Sablé) : conservation

Les missions

- La collecte : constituer, enrichir les collections, gérer le dépôt légal
- Le traitement : décrire les documents dans leur forme et contenu, constituer et diffuser la bibliographie nationale
- La conservation : restaurer, reproduire, sauvegarder

- La valorisation : mettre les collections à disposition du public par le développement de réseaux documentaires et par une politique culturelle.

L'Agence bibliographique nationale est chargée de l'ensemble des missions scientifiques dans le domaine bibliographique, catalogographique et de la normalisation documentaire. Elle est responsable de la cohérence des catalogues et de la qualité des produits bibliographiques (Rameau, notices, autorités). Ces produits sont mis à disposition des bibliothèques françaises et étrangères. Elle est chargée de la coordination du dépôt légal.

Les principaux catalogues (accessibles en ligne)

Catalogue général recense les documents français et étrangers, 12 millions de notices

Bases des Archives, manuscrits, enluminures (Mandragore)

GALLICA : Bibliothèque patrimoniale numérique, constituées de monographies, périodiques, cartes, livres de droit ; propose des ensembles thématiques, des dossiers, des recherches en texte intégral. [www.gallica.bnf.fr/] Fonction d'agrégateur pour l'accès à des contenus payants chez des e-distributeurs.

Data Bnf : regroupe toutes les informations issues de ces différents catalogues.

Un réseau national de 200 partenaires

- Dépôt légal
- Pôle associé documentaire
- Partenaires de numérisation concertée

Le catalogue collectif de France (www.ccf.bnf.fr)

Projet commun au Ministère de la culture et au ministère de l'éducation, confié pour sa réalisation à la BNF. Le CCF offre la possibilité d'identifier 30 millions d'ouvrages et de périodiques disponibles dans les principales bibliothèques françaises, grâce au rapprochement de trois grands catalogues.

- **Catalogue général** : les collections imprimées de la BNF
- **Catalogue du système universitaire** : documents du réseau des bibliothèques universitaires et des grands établissements de l'enseignement supérieur
- **Base patrimoine** : ouvrages datant d'avant 1811 conservés dans les bibliothèques municipales.

L'intégralité de plusieurs catalogues de **BM** (Montpellier, Annecy, Limoges, Rennes, Marseille,..) est accessible.

Le CCF contient aussi **un répertoire national de 5000 bibliothèques et centres de documentation** (adresses, spécialités, modalités de prêt)

Propose aussi un service de fourniture à distance soit par le prêt entre bibliothèques ou reproduction

Bibliothèques universitaires (BU)

Le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur est constitué par **450** bibliothèques universitaires qui comprend aussi la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, des instituts nationaux polytechniques, 2 Écoles normales supérieures, 5 Écoles françaises à l'étranger, 2 observatoires (Paris et Nice), 9 Instituts d'études politiques, grands établissements d'enseignement et de recherche (Collège de France, Muséum national d'histoire naturelle, École des hautes études en sciences sociales, École des chartes,

Conservatoire national des arts et métiers, École pratique des hautes études), 31 écoles d'ingénieurs....Voir : l'annuaire des Bibliothèques universitaires en ligne

Les services communs de documentation (SCD) sont des services de l'université et sont financés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, par les crédits universitaires, dont une part des droits de scolarité versés par les étudiants et par les collectivités territoriales.

Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles assurent notamment les missions définies dans le Code de l'éducation D714-29 - Créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013 - art

Principales missions :

Mettre en œuvre la **politique documentaire** de l'université

Accueillir les usagers

Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations

Développer les ressources documentaires numériques

Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;

Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.

Les outils du réseau national

→ Le **SYSTEME UNIVERSITAIRE DOCUMENTAIRE, SUDOC (www.sudoc.fr)**

L'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), établissement public national, créé en 1994 assure la maîtrise d'ouvrage du Sudoc qui offre les fonctionnalités suivantes : Un catalogue collectif, un outil de catalogage partagé, un réservoir de notices, un service de gestion des prêts de document à distance. L'Abes publie une revue *Arabesque*. Le Sudoc est intégré au catalogue collectif de France.

→ **Collex** : un réseau de collections d'excellence avec pour objectifs, d'améliorer la visibilité des collections, de soutenir la production et la diffusion de corpus numérisés, d'acquérir des documents numériques spécialisés et de développer des services à destination des chercheurs. Ont remplacé les centres d'acquisition et de diffusion scientifique et technique, CADIST. <http://www.collex.eu>

→ Le **Consortium Couperin** www.couperin.org

Association créée en 1999, rassemble la totalité des SCD et des bibliothèques de recherche (CNRS, Inserm, ...) Son but est de mutualiser les ressources humaines et financières pour souscrire à moindre coût les abonnements aux revues numériques et aux bases de données.

LES BIBLIOTHEQUES CENTRES DOCUMENTAIRES (BCD)

Dès 1862, les écoles ont été dotées d'une collection (armoire) de livres. Les bibliothèques scolaires sont implantées dans les écoles primaires. Depuis les lois de décentralisation (1982), les locaux et les collections dépendent des budgets communaux, la gestion est en général assurée par l'équipe enseignante. 70% des écoles seraient dotées d'un lieu central de lecture avec environ 5 livres par enfant, 80% pratiquent le prêt.

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

La première bibliothèque de lycée est créée en 1947 à Marseille qualifiée de « bibliothèque évasion ». Ces lieux sont pilotes, il y en a 25 en 1958. Il existe aussi de services de documentation destinés aux professeurs. Ces deux entités fusionnent au fur et à mesure que les textes réglementaires précisent leurs fonctions. En 1974, le terme CDI s'impose. Progressivement, les lycées et collèges sont équipés. En 1994, tous les établissements disposent d'un professionnel. Les locaux et les collections sont financés par les conseils généraux (collèges) ou régionaux (Lycées). Depuis 1989, il existe un Capès de documentation ; tous les CDI sont dotés d'un professionnel soit 9119 documentalistes dans les 8989 lycées ou collèges.

En savoir plus : Revues Inter CDI, Argos

Site : Savoirs CDI [savoircdi.cndp.fr/]

Association La FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale)

LES BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES et LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Plus de 5000 établissements et 3500 fonds recensés dans le *Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation*.

L'Ifla, association internationale, catégorise huit sections : bibliothèques administratives, juridiques, d'art, de médecine et biologie, géographie et cartothesques, sciences et techniques, de sciences sociales, l'histoire locale et généalogie.

Leurs situations sont hétérogènes, les unités de petite taille sont nombreuses. La dimension patrimoniale est importante surtout pour les BS. Les centres de documentation sont axés sur la collecte, la gestion et le traitement d'une information sectorielle.

On peut citer :

- Bibliothèques religieuses sont les plus anciennes BS de France : Le saulchoir, Bibliothèque des Fontaines à Chantilly.
- Bibliothèques d'écoles : Ponts et Chaussées 1747, les Mines 1783
- Bibliothèques dépendant des ministères la Guerre, la Marine, les Affaires étrangères.
- Les académies et associations fleurissent au 19^{ème} sur l'art, l'archéologie, la littérature, l'histoire locale, les sciences : Medem (Yiddish), Bib. généalogique.
- Les Institutions savantes parallèles à l'université Institut Pasteur, Ifremer, Inserm, l'Imec, CNRS,...
- Les mécènes et collectionneurs sont relativement rares en France : Emile Guimet (Asie) - Jacques Doucet (art et littérature) - Marguerite Durand (féminisme)
- Les Musées un effort est fait depuis les années 80 pour doter les musées de bibliothèques.
- Centre de documentation petite structure, issue du privé (45%) et du public (55%) se caractérise par leur orientation vers l'actualité et le service à l'utilisateur [www.adbs.fr/]
- Les Instituts étrangers en France British Council, Goethe Institut,...

Pour retrouver une bibliothèque, un centre de documentation ou un fonds spécialisé

Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation www.ccf.fr/bnf.fr

Répertoire des centres de ressources du Sudoc www.sudoc.fr,

Au niveau mondial www.worldcat.org/

